



## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2017-020

### Réaménagement de la Berge Perron

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour le réaménagement de la Berge Perron. Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

Emmanuel Teolis, ing.,  
Directeur du service de la gestion de projets  
Téléphone : (450) 621-1460 poste 170  
Télécopieur : (450) 621-8483  
Courriel : [eteolis@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:eteolis@ville.bois-des-filion.qc.ca)

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des offres, sous l'une des formes décrites ci-après :

- un chèque visé et libellé à l'ordre de *Ville de Bois-des-Filion*; ou
- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission doit de plus être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'*Autorité des marchés financiers* et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant, qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services, chacun représentant une valeur minimale de cinquante pour cent (50%) du montant total de l'offre (taxes incluses), seront accordés au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée **avant 11 h, le 5 septembre 2017** au service du Greffe, à l'Hôtel de ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec)  
J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi inclusivement, et de 8 h à 12 h, le vendredi.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 01.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 août 2017.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA**  
**Greffier**